

Royaume de Boheme à tout droit de relief, que la Couronne de Boheme a exercé jusqu'à présent sur plusieurs Etats, Villes & Districts appartenans anciennement à la Maison Electorale de Brandebourg, de quelque nom, condition ou nature, qu'ils puissent être, desorte qu'ils ne seront jamais plus regardés à l'avenir comme Fiefs de la Couronne de Boheme, mais censés & déclarés libres de cette mouvance.

12. Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme s'engage & promet d'obliger les Etats de Boheme, après la pacification, de donner un acte de rénonciation à tous les Etats dépendans autrefois de la Couronne de Boheme, cédés par la présente Paix à Sa Majesté le Roi de Prusse avec toute la Souveraineté & indépendance de la susdite Couronne.

13. Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme & ses Héritiers & Successeurs donneront dès-à-présent pour toujours à Sa Majesté le Roi de Prusse & ses Héritiers & Successeurs à perpétuité, le titre de Duc Souverain de *Silésie* & de Comte Souverain de *Glatz*; bien entendu que le même titre de Duc Souverain de *Silésie* fera pareillement donné à Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme, & à ses Héritiers & Successeurs à perpétuité.

14. Les deux Hautes Parties Contractantes sont déjà convenuës par le Traité des Préliminaires signés à *Breslau* le 11. du mois de Juin, ainsi qu'elles conviennent encore par le présent Traité de Paix, d'y comprendre Sa Majesté le Roi de la *Grande-Bretagne*, tant en cette qualité qu'en celle d'Electeur d'*Hannovre*, Sa Majesté de toutes les Russies, Sa Majesté le Roi de *Dannemarck*, Sa Majesté le Roi de *Pologne*, en qualité d'Electeur de *Saxe*, sous la